

Facture acquittée

Code affilié : 2142394
Code BU : 10047688

LE FOURNIL D ASSIER
SARL FOURNIL D ASSIER
350 RTE GALIOT DE GENOUILLAC
46320 ASSIER

Volume d'apport d'affaires cartes

Volume de transactions	Période de télécollecte	Quantité	Montant
1 ^{ère} génération <i>Remboursé par votre banque</i>	-	0	0 €
 2 ^{ème} génération <i>Remboursé par Pluxee</i>	du 26/01/2026 au 20/02/2026	31	170.5 €
Total volume d'apport d'affaires			170.5 €

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission	Quantité	Taux	Montant HT	TVA	Montant TTC
1 ^{ère} génération	0.00	0 %	0 €	0.00	0 €
2 ^{ème} génération	170.5	3.90 %	6.66 €	20.00.	7.99 €
Total commission d'apport d'affaires (TTC)					7.99 €

Frais de gestion

Désignation	Quantité	P.U HT	Montant HT	TVA	Montant TTC
Frais à la transaction	31	0.08 €	2.48 €	20.00	2.98 €
Frais mensuel de service du 01/01/2026 au 31/01/2026 palier à 2.50 € <i>Sur volume apport d'affaires cartes</i>	1	2.50 €	2.50 €	20.00	3.00 €
Total frais de gestion				C	5.98 €

Montant total (HT)	158.86 €
Montant total de la TVA calculée	2.32 €
Montant déjà remboursé (TTC)	A - (B + C) = 156.54 €

TVA payée sur les débits.

Règlements

Date de règlement	Ref de règlement	Mode	Destinataire	Montant TTC
01/02/2026	SOD-TRD-2142394-01022026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	19,10 €
08/02/2026	SOD-TRD-2142394-08022026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	9,82 €
15/02/2026	SOD-TRD-2142394-15022026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	71,39 €
22/02/2026	SOD-TRD-2142394-22022026	Virement	LE FOURNIL D ASSIER	56,23 €

Comprendre votre facture

Volume d'apport d'affaires cartes

Chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee.

Commission d'apport d'affaires cartes

Commission calculée selon un taux exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires mensuel généré avec les cartes Pluxee dans votre établissement.

Frais à la transaction

Coût incluant les frais techniques liés aux transactions (paiement en contact/sans contact, paiement mobile et en ligne), à la télécollecte dédiée et aux contrôles effectués par la plateforme d'autorisation, en conformité avec la réglementation du titre-restaurant.

Frais mensuel de service

Frais mensuel de service incluant la tenue du compte affilié (papier et/ou carte), la mise à disposition d'un espace commerçant donnant accès aux factures, à un reporting personnalisé, aux bons plans et au centre d'assistance Pluxee.

Ce frais est calculé par point de vente sur la base du volume d'apport d'affaires mensuel brut du mois N, en fonction de paliers en euros. Il est prélevé sur le premier règlement du mois N+1 et apparaît sur la facture du mois N+1.

✕ 3 paliers de frais selon votre volume d'apport d'affaires mensuel carte (transactions 1ère et 2ème génération) et titre papier :

- | | |
|----------|--|
| 1 | Apport d'affaires de 1,00 € à 199,99 €
Frais mensuel de service : 2,50 € |
| 2 | Apport d'affaires entre 200,00 € et 1 500,00 €
Frais mensuel de service : 4,00 € |
| 3 | Apport d'affaires > 1 500,00 €
Frais mensuel de service : 15,00 € |

Ouverture de dossier d'affiliation

Frais de paramétrage et d'accès au réseau appliqué une seule fois et par point de vente l'année de l'entrée dans le réseau Pluxee.

Règlement

Le remboursement est émis par Pluxee chaque mercredi pour le cumul des télécollectes réalisées du lundi au dimanche de la semaine précédente et crédité sur votre compte selon les délais interbancaires, ou par lettre chèque émise mensuellement.